



Litige vente de véhicule entre particuliers

Par gofandi09

Bonjour,

Tout d'abord je ne sais pas si je suis dans la bonne partie du forum.

J'ai mis en vente mon véhicule sur Leboncoin en précisant les défauts qu'il avait (problème de chauffe de temps en temps), le contrôle technique du véhicule a été réalisé 4 jours avant la vente, avec 2 défauts majeurs qui étaient la direction assistée et problème de réglage des feux de croisement.

L'acheteur souhaitait quand même venir chercher le véhicule en connaissance de cause du dernier contrôle technique également. Je lui ai demandé s'il venait avec un plateau à cause de la chauffe, il m'a dit que non il connaît ce souci ça devrait le faire.

Le jour de la vente je lui remets tous les documents du véhicule que j'ai en ma possession, dont les contrôles techniques, le certificat de cession, le certificat de non-gage et je raye la carte grise en lui remettant.

Il me paye sans souci.

20 min après son départ, il m'appelle en me disant qu'il a cassé le moteur de la voiture. Très embêtée je ne comprends pas car le véhicule roulait tous les jours et je venais de faire 30 min de trajet pour arriver au point de rendez-vous de la vente.

Il m'envoie ensuite un message me disant qu'il va porter plainte contre moi, qu'il a appelé la gendarmerie et qu'il a droit à 7 jours de rétractation, hors, il n'y a pas de délai de rétractation lors de la vente de véhicule entre particuliers.

Je discute avec lui, essaye de trouver une solution et propose de lui rembourser le véhicule. Il a l'air OK.

Il me réclame ensuite les frais de dépannage qui s'élèvent à 200€. Je refuse de lui payer en lui disant que ce n'est pas moi qui conduisais, et que c'est lui le propriétaire légal de la voiture auprès de l'ANTS également. Il a l'air OK.

Puis finalement il me renvoie un message à nouveau en me menaçant de porter plainte, qu'il veut le remboursement du véhicule, du dépannage, et aussi qu'il va attaquer l'établissement qui a réalisé le contrôle technique, et qu'il va également engager une procédure auprès de l'ANTS pour faire annuler la vente, il me dit d'arrêter les messages inutiles, qu'il va faire appel à un conciliateur judiciaire.

Je ne comprends pas ce revirement de situation car je lui avais proposé de rembourser le véhicule, alors que je ne suis pas obligée de le faire, il continue à me menacer de porter plainte, il a déposé une main courante contre moi, il me dit qu'il a déjà eu ce souci avec un professionnel et qu'il a gagné, et qu'il garantit qu'il va gagner à nouveau.

Malheureusement c'est un coup de malchance pour la voiture, car il a été averti, le véhicule a été vendu au prix de son état, et tous les documents obligatoires lors de la vente de véhicules entre particuliers ont été faits.

Que dois-je faire ? son attitude menaçante ne me plaît absolument pas, je n'ai plus envie de lui rembourser la voiture.

Merci pour votre aide.

Je reste à disposition

Cordialement

Par Prana67

Bonjour,

Avez-vous fait un écrit concernant les problèmes que vous connaissiez, notamment le problème de chauffe ? L'avez-vous précisé dans l'annonce ?

Si oui vous n'avez a priori rien à craindre, il n'y a pas de vice caché. Laissez-le s'agiter dans son coin.

Par contre si rien n'est écrit là ça risque de se retourner contre vous, surtout si le vendeur de mauvaise foi dit que vous n'avez jamais parlé de ce souci.

Par gofandi09

Bonjour

oui c'est bien précisé dans l'annonce "véhicule qui chauffe de temps en temps" car ne m'était arrivé que quelques fois en été, sur des trajets d'une h/une h trente.

J'ai conservé tous nos échanges sur le boncoin et par sms, pour le problème de chauffe il m'avait dit "c'est sûrement le joint de culasse", et je lui avait meme demandé s'il venait la chercher avec un plateau(il devait faire 300KM pour la ramener chez lui), car j'avais peur qu'elle chauffe, il m'avait dit qu'il la prendrait en l'état.

Par Nihilscio

Bonjour,

Vous avez pris la précaution de faire connaître le défaut sur l'annonce. Conservez cette preuve précieusement. Pour la suite, attendez. C'est à votre adversaire d'apporter la preuve de ses allégations.

Le vendeur doit une garantie des vices cachés. Cependant, dès lors que l'acheteur est averti d'un défaut, un échauffement anormal en l'occurrence, ce défaut n'est plus un vice caché.

Il ne faut pas céder à l'intimidation.

Plainte : il n'y a rien de pénal dans cette affaire. S'il porte plainte, cela restera sans suite.

Main courante : dans une main courante, on raconte ce qu'on veut. Cette main courante ne servira à rien.

Précédente affaire avec un professionnel : c'est possible, vous n'en savez rien, il raconte ce qu'il veut et, de toute façon, vous n'êtes pas professionnel. Ce précédent n'intéressera personne. Ne pas confondre vantardise et motifs sérieux permettant de faire valoir son droit en justice.

Droit à rétractation : dans son imagination seulement.

Les formalités ayant été accomplies, pour l'administration vous n'êtes plus propriétaire du véhicule. Son affaire de panne de voiture ne vous concerne plus.

Qu'il attaque le contrôleur technique et l'ANTS s'il en a envie. Laissez-le divaguer.

Par gofandi09

Bonjour,

Je vous remercie, je n'ai donc rien à craindre je suis dans mon droit et ce ne sont que des intimidations. Je conserve tout.

Je ne lui répond plus par message, j'attends l'appel de son conciliateur s'il y'a.